

Guide de
l'entrepreneur pour

CREUSER EN TOUTE SÉCURITÉ



Vous pouvez endommager une infrastructure souterraine lorsque vous creusez, peu importe si c'est pour installer un câble ou pour couler une fondation. Cela pourrait vous coûter cher ou même votre vie.

Légende des couleurs de marquage :

Blanc	- Prémarquage (excavation projetée)
Rose	- Arpentages temporaires
Rouge	- Électricité, câbles d'éclairage
Juane	- Gaz naturel, hydrocarbures, vapeur
Orange	- Télécommunications, câbles, fibres optiques
Bleu	- Aqueduc
Vert	- Égouts
Mauve	- Irrigation, eau non potable

Click Before You Dig

**NE CREUSEZ PAS AVANT
DE SAVOIR CE QUI SE
CACHE EN DESSOUS.**

Vous devez envoyer votre demande de localisation **AU MOINS TROIS JOURS OUVRABLES** avant de commencer l'excavation. Cela donnera le temps aux propriétaires d'infrastructures souterraines de répondre à votre demande afin que vous puissiez creuser en toute sécurité.

1.800.940.3447

ClickBeforeYouDigMB.com®



Chaque année, lors de travaux d'excavation, des entrepreneurs manitobains endommagent des infrastructures souterraines occasionnant des réparations et des poursuites onéreuses, des blessures et même des décès. Veuillez suivre ce guide pour creuser en toute sécurité. Vous, votre équipe et votre entreprise serez ainsi protégés de toutes éventualités.

Étape 1

Soumettez votre demande de localisation en ligne ou par téléphone.

Visitez notre site Internet au ClickBeforeYouDigMB.com ou composez le 1.800.940.3447 afin de demander le marquage de vos infrastructures souterraines. Assurez-vous d'envoyer votre demande de localisation au moins trois jours ouvrables avant de commencer l'excavation.

Étape 2

Attendez que la localisation soit complétée. Les propriétaires d'infrastructures souterraines ou leur localisateur autorisé communiqueront avec vous dans les trois jours ouvrables suivant votre demande afin de prendre entente avec vous pour vous rencontrer et discuter du projet d'excavation. S'ils se trouvent dans votre secteur, ils procéderont directement à la localisation et au marquage des infrastructures. Ils vous remettront la documentation expliquant le marquage et comment procéder. Les documents de localisation doivent demeurer sur le chantier pendant l'excavation.

Étape 3

Déterminez l'emplacement de toutes les infrastructures souterraines appartenant à des clients.

Les infrastructures souterraines appartenant à des clients, telles que les égouts, l'aqueduc, les systèmes d'irrigation ou toutes autres infrastructures reliées à des bâtiments ne sont pas enregistrées au ClickBeforeYouDigMB.com. Les propriétaires d'infrastructures souterraines ne connaissent pas l'emplacement de ces dernières. C'est votre responsabilité d'en déterminer l'emplacement.

Communiquez avec un localisateur privé pour marquer ces infrastructures se trouvant sur votre lieu d'excavation. Visitez le ClickBeforeYouDigMB.com afin d'obtenir la liste des localisateurs du Manitoba.

Étape 4

Creusez intelligemment. Localisez les marquages déterminant l'emplacement approximatif des infrastructures souterraines. Si vous excavez à moins d'un mètre de l'infrastructure (cinq mètres s'il s'agit de conduites sous haute pression), utilisez des outils à main afin d'exposer doucement l'infrastructure pour en déterminer la position exacte. Veuillez communiquer avec le propriétaire pour toutes questions relatives à l'excavation près d'infrastructures souterraines.

Étape 5

Visitez le ClickBeforeYouDigMB.com pour de plus amples informations.